

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DICOM 13 Convention de co-organisation de l'exposition « Les Jeux Olympiques de Raymond Depardon » avec Reporters Sans Frontières.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de la convention de co-organisation de l'exposition « Les Jeux Olympiques de Raymond Depardon » avec Reporters Sans Frontières ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-organisation de l'exposition « Les Jeux Olympiques de Raymond Depardon » avec Reporters Sans Frontières.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation de l'exposition « Les Jeux Olympiques de Raymond Depardon » avec Reporters Sans Frontières, jointe en annexe.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO